

DIU Arthroscopie

Tags : santé – chirurgie orthopédique et traumatologique

Diplôme en partenariat avec les universités : Aix-Marseille, Bordeaux 2, Brest, Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille 2, Limoges, Lyon 1, Nancy Université de Lorraine, Nice, Nîmes Montpellier, Université Paris Cité, Rennes 1, Strasbourg 1, Toulouse, Tours, Versailles St Quentin.

L'arthroscopie est devenue un outil indispensable à la pratique de la chirurgie orthopédique et traumatologique et est utilisée pour l'ensemble des articulations avec une forte prévalence pour la chirurgie du genou, de l'épaule et de la cheville.

Ce DIU est le seul enseignement national concernant la chirurgie arthroscopique et endoscopique des membres et du rachis.

Objectifs

L'objectif de ce DIU est d'assurer la formation en arthroscopie des internes en chirurgie orthopédique et traumatologique, des chefs de clinique et assistants en chirurgie orthopédique et traumatologique, et des chirurgiens orthopédistes en exercice, sous forme d'un enseignement commun à toutes les facultés partenaires.

Compétences visées

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être capable de connaître :

- . l'ensemble des indications de la chirurgie arthroscopique ainsi que tous les principes techniques généraux, articulation par articulation (installation, voies d'abord, principales complications)
- . les principales techniques utilisées.

Le stage pratique demandé doit permettre d'acquérir et de valider les connaissances pratiques minimales indispensables pour pouvoir pratiquer l'arthroscopie seul et en responsabilité.

Principaux débouchés

L'ordre des médecins autorise les titulaires du DIU d'Arthroscopie à faire figurer ce titre sur les plaques et ordonnances.

Organisation de la formation

Durée

Début des cours : Janvier

Fin des cours : Juin

Volume horaire global : 96 heures

- . Enseignement théorique : 54 heures
- . Stage pratique :

- durée de 6 mois OU de 2 fois 3 mois (ou plus si le stagiaire le désire), avec une présence minimum de 2 demi-journées par semaine
 - le maître de stage doit être agréé par la Société Française d'Arthroscopie (<http://www.sofarthro.com/le-congres/diu/stages-et-formateurs>)
- . Rédaction d'un mémoire sous forme d'article.

Dates des cours

3 séminaires de janvier à juin : dates communiquées ultérieurement par le secrétariat pédagogique.

Les dates seront également disponibles sur le site de la SFA, à chaque nouvelle session de formation : <http://www.sofarthro.com/congres-formations/diu>

Organisation

Enseignement réparti dans l'année sur 3 séminaires de 2,5 jours, soit 7,5 jours au total (jeudi, vendredi).

Sites de formation : 3 sites universitaires parmi les partenaires, à tour de rôle.

Contrôle des connaissances

- . Formation sanctionnée par un examen écrit final, la rédaction d'un mémoire et la validation du stage
- . Pas de session de rattrapage
- . Présence obligatoire aux enseignements

Pour valider le DIU Arthroscopie, les stagiaires doivent remplir 4 conditions : avoir satisfait à l'épreuve écrite (note supérieure ou égale à 10), avoir obtenu la moyenne au mémoire, avoir validé le stage et avoir le certificat de présence aux 3 séminaires. Ne seront autorisés à redoubler que les candidats ayant failli à l'un des 4 critères de réussite.

Validation

Diplôme Inter-Universitaire d'Arthroscopie.

Candidature 2026/2027

1. Candidature entre le 25 mai et le 30 septembre 2026

Par l'envoi postal au secrétariat pédagogique (adresse en bas de page), des documents suivants :

- . une **lettre de motivation** précisant **obligatoirement** : votre statut et poste occupés pour l'année 2025-26 (si vous êtes interne, merci de préciser le nombre de semestres effectués ; si vous êtes en formation, merci de préciser la formation suivie) ainsi que le statut et poste pressentis pour l'année 2024-25
- . votre **CV détaillé** (ces mêmes informations ci-dessus peuvent apparaître dans le CV)
- . une **lettre d'acceptation du maître de stage** précisant exactement :
 - les modalités d'organisation de votre futur stage, durée + période : période continue ou fractionnée / les jours ou demi-journées dans la semaine / les semaines ou mois concernés.
 - le tuteur de stage doit s'engager à ce que le stagiaire soit le seul qu'il prenne en charge (sauf services hospitalo-universitaires et stagiaire en poste à plein temps)
 - si le stage ne se déroule pas dans le service où vous travaillerez, une lettre du chef de service concerné vous autorisant à réaliser le stage selon les conditions précisées

Sans la lettre d'acceptation du tuteur de stage incluant les modalités pratique demandées, votre dossier ne sera PAS analysé et donc non acceptable.

A l'issue de cette étape, la commission pédagogique du DIU qui se réunira au cours de la première quinzaine d'octobre, rendra un avis favorable ou défavorable à votre candidature. Il est inutile de postuler sur plusieurs universités en Ile de France car l'analyse des candidatures et les décisions se font de façon conjointe avec redistribution des dossiers éventuellement pour une répartition harmonieuse des candidatures.

2. Dépôt des documents sur e-Candidat :

Si la commission a rendu un avis favorable :

- . candidatez sur le site : <https://ecandidat.univ-paris13.fr/ecandidat> à partir de début octobre 2026

📍 | www.univ-spn.fr

📍 | Nos Campus Villetaneuse - Bobigny - S' Denis - Argenteuil - La Plaine-Saint-Denis

- . créez votre compte (attention : le logiciel de candidature n'est pas forcément compatible avec les téléphones mobiles et les tablettes)
- . déposez vos pièces justificatives (au format PDF) :
 - votre **pièce d'identité** en cours de validité
 - le **diplôme d'État** justifiant le niveau d'accès à la formation souhaitée
 - et une **copie de la carte vitale**
- . **à joindre en complément :**
 - si vous êtes étudiant en LMD, interne ou faisant fonction d'interne dans une université : déposez le certificat de scolarité universitaire justifiant de votre inscription pour l'année universitaire en cours à un diplôme national ou à un diplôme d'État (hors DU-DIU)
- . validez vos informations
- . A l'issue de cette étape de dépôt, un lien vous sera communiqué par mail afin de finaliser votre inscription administrative universitaire (**attention : la candidature et l'inscription sont 2 étapes différentes**)
- . Un contrat de formation professionnelle sera établi dès votre inscription administrative.

Programme

▪ Séminaire 1 : Genou

Apprentissage des bases en arthroscopie du genou et de toutes techniques concernant l'articulation du genou

▪ Séminaire 2 : Autres articulations

Généralités sur l'arthroscopie + données concernant les articulations Coude et Poignet, Hanche et Cheville + apport de l'arthroscopie pour des indications extra-articulaires

▪ Séminaire 3 : Épaule

Apprentissage des bases en arthroscopie de l'épaule et de toutes techniques concernant l'articulation de l'épaule

Responsable de l'enseignement :

Pr Patricia THOREUX – PU-PH – Université Sorbonne Paris Nord (USPN)

Commission pédagogique d'Ile de France :

Pr Thomas BAUER (Université Versailles Saint-Quentin), Pr Patrick BOYER (Université de Paris Cité) et Pr Patricia THOREUX (USPN)

Membres de la commission pédagogique nationale :

Un représentant par université impliquée, soit 21 membres

Équipe pédagogique :

La liste des membres est disponible sur le site de la Société Française d'Arthroscopie, « livret de l'étudiant » : [http://www.sofarthro.com/medias/files/Livret_Etudiant_2021_2022%20\(1\).pdf](http://www.sofarthro.com/medias/files/Livret_Etudiant_2021_2022%20(1).pdf)

Conditions d'admission

- . Titulaires d'un Diplôme d'Etat français ou d'un pays de la CEE de Docteur en médecine spécialiste en chirurgie orthopédique et traumatologique dans le cadre de la formation continue
 - . Médecins spécialistes en chirurgie orthopédique qualifiés dans leur pays d'origine
 - . Etudiants français ou étrangers en cours de spécialisation dans le domaine de la chirurgie orthopédique et traumatologique
 - . Etudiants étrangers inscrits en DFMSA dans le domaine de la chirurgie orthopédique et traumatologique
- L'autorisation d'inscription est accordée sur dossier par la commission pédagogique régionale du DIU

Coûts de la formation 2026/2027 (frais de formation + droits d'usager)

1. Frais de formation en fonction de votre statut :

Statut	Tarif 3
Si vous êtes inscrit en formation initiale pour l'année en cours, avec le statut étudiant (certificat de scolarité ou attestation équivalente à joindre au dossier)	300 €
Si vous êtes diplômé depuis moins de 2 ans dans le cadre de votre formation initiale (diplômes délivrés au titre de l'année universitaire 2024-25 ou 2025-26) (copie du diplôme ou attestation de réussite à joindre au dossier)	300 €

Statut (possibilité de prise en charge employeur/organisme financeur)	Tarif 1 & 2
Si vous êtes médecin libéral/salarié, personnel hospitalier, salarié dans une entreprise... en reprise d'études	1 000 €
Si vous êtes diplômé de la formation initiale depuis 2 ans et plus	1 000 €

(les DU-DIU ne sont pas inscrits au RNCP, Registre National des Certifications, et **ne sont pas éligibles au CPF**)

2. Droits d'usagers : **254 €** (droits de niveau Master définis par arrêté ministériel, définitifs en juillet de chaque année donc susceptibles d'être modifiés).

📍 | www.univ-spn.fr

📍 | Nos Campus Villetaneuse - Bobigny - S' Denis - Argenteuil - La Plaine-Saint-Denis

CONTACTS ET ACCES

UFR Santé, Médecine, Biologie Humaine
74 rue Marcel CACHIN – 93017 Bobigny cedex
Bât. de l'Illustration, mezzanine – Bureau M. 114

Gestionnaire de formation :

Anne-Sophie CRISTOVAO - Tél : 01 48 38 85 57 - Mail : sec5-sante@univ-paris13.fr

Horaires d'ouverture :

. du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 13h30-17h